Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-200024636-20261013-1310202601-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

Messanges
Un océan de nature

COMMUNE DE MESSANGES **n°2026-077**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pascale CASTAGNET, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTE :
Main levée ✓ Bulletin secret
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : Vendredi 9 octobre 2026

Présents : CASTAGNET P, DUCRET-DESBIEY T, LAVIELLE G, COUDRAY J, BOUYRIE F, BOIREAU C, MAIA J, NABARRA P, TORO L, NEDEY M, PREDHUMEAU P, BOUVART J.
Absente excusée : RENGARD N.
Absents : AROCENA U, LAUDOUAR E.
A donné procuration : RENGARD N à LAVIELLE G.
Secrétaire de séance : LAVIELLE G.

Madame la Maire

PRESENTE la décision modificative n° 3.

INVESTISSEMENT :

Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2131 (21)	8 800,00 € (5 500 € zinguerie/ 3 300 € porte salle conseil)	024 (024)	300 000,00 €
231 (23)	291 200,00 €		
Total Dépenses	**300 000,00 €**		**300 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-200024636-20261013-1310202601-BF

Certifiée exécutoire par Pascale CASTAGNET, la Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 16 Octobre 2026 et de la publication le 16 Octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

La Maire,

MAIRIE DE MESSANGES (LANDES)

Pascale CASTAGNET

Le Secrétaire de séance,

Geneviève LAVIELLE